



COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Hérault
Canton de Murviel lès Béziers

Nombre de Conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Procurations	2
Votant	12
Date de la convocation	
18/01/2023	

Séance ordinaire du mardi 24 janvier 2023
Le Conseil Municipal de la **Commune de Pailhès**, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 18 h 30

Président : SOUQUE Robert

Présents : AVARGUEZ Jean-Michel, BADUEL Didier, GARCIA Pierre-Alain, GENEVET Romain, GROUSELLE Didier, HOSTE Guillaume, MALRIC Alain, PEREZ Hélène, RUIZ Christelle

Absents ayant donné pouvoir : CARQUET Sonja à SOUQUE Robert, GERARD Alexandre à BADUEL Didier

Absentes : CHARPENTRAT Audrey, ELZO Virginie

Secrétaire de séance : MALRIC Alain

Délibération : Monsieur le Maire,

2023/1 : Opération 8000 arbres par an pour l'Hérault

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, la collectivité a lancé depuis l'opération « 8000 arbres par an pour l'Hérault », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- La qualité paysagère et esthétique qui favorise le bien être ;
- Leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- La réduction de CO2 dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- La capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines) ;
- L'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- Les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- Les arbres choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne ...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- Ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- Le Département assure l'achat et la livraison ;
- La commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;

- Des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département et de CAUE de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage/haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces public communaux), celles-ci seront cédées à la Commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de végétation.

En conséquence, je vous propose :

- D'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de : **102 arbres de 34 essences** différentes (abricotier rouge, amandier, arbousier, arbre à soie, arbre de Judée, cerisier, chêne pubescent, chêne vert, cormier, cyprès de Provence, érable champêtre, érable de Montpellier, érable plane, faux poivrier, figuier, frêne à feuilles étroites, frêne à fleurs, jujubier, margousier, micocoulier de Provence, murier blanc, noisetier à fruits, noyer, olivier d'Europe, peuplier blanc, peuplier noir, pin pignon, platane, savonnier, sophora du Japon, sorbier des oiseleurs, tamaris de France, tilleul à petites feuilles, tulipier de Virginie)
- D'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant : création d'un arboretum chemin de Lignan sur Orb, lieu-dit Les Taillades
- De m'autoriser à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions

Voté à l'unanimité

2023/2 : DETR 2023 : travaux ensemble castral

Expose aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de procéder aux travaux de réfection d'un ensemble castral (église : mur et toiture et sécurisation de l'aile nord-ouest du château), et qu'il est nécessaire de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 à hauteur de 50 % du montant HT

Rappelle que le montant total des travaux est de **139 981.68 € HT**

Voté à l'unanimité

2023/3 : DEPARTEMENT HERAULT : demande subvention travaux ensemble castral

Expose aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de procéder aux travaux de réfection d'un ensemble castral (église : mur et toiture et sécurisation de l'aile nord-ouest du château), et qu'il est nécessaire de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Hérault à hauteur de 30 % du montant HT

Rappelle que le montant total des travaux est de **139 981.68 € HT**

Voté à l'unanimité

2023/4 : DEPARTEMENT HERAULT : demande subvention réfection toiture chapelle Montalaurou

Expose aux membres du Conseil Municipal le souhait de la commune de procéder aux travaux de réfection de la toiture de la Chapelle de Montalaurou et qu'il est nécessaire de déposer une demande de subvention auprès du Département de l'Hérault à hauteur de 80 % du montant HT

Rappelle que le montant total des travaux est de **78 114.60 € HT**

Voté à l'unanimité

Séance levée à 19 h 04